

La Ludothèque de Boulogne-Billancourt organise le 26e Concours International des Créateurs de Jeux de société.

L'objectif de ce Concours est de récompenser les auteurs de 4 jeux non édités, apportant en plus du « plaisir de jouer » un mécanisme original ou un cocktail réussi de mécanismes ayant déjà fait leurs preuves....

## **REGLEMENT du 26e Concours International de Créateurs de Jeux de Société**

### **I - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

I.1 - Ce concours est ouvert aux créateurs français et étrangers, sans limite d'âge.

Les auteurs ou co-auteur ayant déjà édité 5 jeux ou plus ne pourront faire concourir qu'un seul jeu afin de laisser leur chance aux jeunes créateurs.

Les adhérents et le personnel de la ludothèque ne sont pas autorisés à participer

I.2 - Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête et jeux informatiques.

I.3 - Seuls les jeux NON ÉDITÉS (même à compte d'auteur), peuvent y participer. Si un jeu devait être édité avant la clôture du concours, l'auteur s'engage à en aviser les organisateurs.

I.4 – Un même jeu ne peut être présenté au concours plus de deux fois. De plus, si le jeu avait passé la première sélection (envoi de maquette), il devra obligatoirement comporter des différences de mécanismes lors de sa seconde présentation.

I.5 - Les candidats s'engagent à présenter une règle de jeu ainsi qu'un prototype original.

La Ludothèque de Boulogne-Billancourt ne pourra en aucun cas être tenue responsable des contrefaçons qui lui seraient présentées. En cas de fraude constatée, les auteurs primés se verront dans l'obligation de rembourser les sommes versées, ils ne pourront plus utiliser les appellations : « Primé à Boulogne », « Finaliste à Boulogne », ou toute citation déclinée pour la communication du jeu ou des auteurs.

I.6 - Le concours se déroule en plusieurs étapes

- Réception des dossiers de participation (maximum 200), lecture des règles et pré-sélection des jeux.
- Tests des jeux pré-sélectionnés (80 maximum) et sélection des finalistes (20 maximum).
- Réunions du Jury autour des finalistes et désignation des lauréats.
- Présentation personnalisée des jeux primés aux éditeurs de jeux ou agents français.
- Remise des prix à Boulogne-Billancourt lors des 12<sup>e</sup> jeux en fête les 24 et 25 Novembre 2007

### **II – DOSSIERS DE PARTICIPATION**

Le dossier devra être envoyé aux frais des participants à l'adresse suivante :

26ème Concours International de Créateurs de Jeux de Société  
Ludothèque de Boulogne  
22, rue de la Belle-Feuille  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
France

II.1 – Les dossiers de participation au 26ème Concours devront nous arriver entre le 30 janvier et le 3 Mars 2007, le cachet de la poste faisant foi.

II.2– Le nombre de dossiers étant limité à 200, ils seront enregistrés dans l'ordre de leur arrivée. La Ludothèque se réserve le droit d'accepter des dossiers supplémentaires pour cause de retard d'acheminement du courrier. (ex : le 200<sup>e</sup> dossier arrive le 20 Février, les dossiers postés le 20 Février ou avant seront acceptés, ceux postés après ne le seront pas)

II.3 – Deux formules d'inscription, au choix du participant, sont disponibles pour le 26<sup>e</sup> Concours :

### **Formule A :**

Le participant devra fournir, dans un seul envoi :

#### *Sur un CD-ROM :*

- Les règles du jeu numérisée (format .PDF ou .DOC), en français ou en anglais exclusivement
- Une photo numérique du jeu en situation, en couleur (format .JPG ou .GIF)
- Une page dactylographiée (format .PDF ou .DOC) indiquant :
  - a) Le nom du jeu
  - b) Si le jeu a déjà été présenté au concours et l'année de présentation
  - c) La catégorie du jeu (Enfants, Famille, Adulte ou Autres)
  - d) Le type du jeu (adresse, cartes, hasard, réflexion, rôle, simulation, etc.)
  - e) L'âge indicatif et le nombre de joueurs
  - f) La durée moyenne d'une partie
  - g) Le contenu du jeu (plateau, cartes, dés, pions ...) avec détail des cartes, pions... si besoin
  - h) Le but, le principe du jeu, ainsi que la fin de partie.
  - i) Un descriptif des 3 premiers tours de jeu

#### *Sur papier libre :*

- La fiche d'inscription, disponible sur le site Internet de la ludothèque, complétée et signée. Ce document vous sera renvoyé (complété et daté) et servira de preuve d'enregistrement de votre dossier.
- Un chèque de 20€ par jeu envoyé, libellé à l'ordre de « Ludothèque de Boulogne ». Cette somme couvre les frais d'inscription au Concours et sera conservée par l'organisateur. (Pour les créateurs résidant à l'étranger, les frais de participations devront nous parvenir sous forme de mandat postal international ou par règlement Paypal (Cf. chap. III.4 pour plus de détails )

**Pour les auteurs envoyant plusieurs jeux, tous les documents peuvent être placés sur un même CD par contre il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription par jeu. De même, un seul chèque suffit en cas de paiement de plusieurs jeux.**

### **Formule B :**

Le participant devra fournir, dans un seul envoi :

- Les règles du jeu, en 3 exemplaires dactylographiés en français ou en anglais exclusivement
- Une photo du jeu en situation, en couleur (format indifférent)
- Une page dactylographiée indiquant :

- a) Le nom du jeu
- b) La catégorie du jeu (Enfants, Famille, Adulte ou Autres)
- c) Le type du jeu (adresse, cartes, hasard, réflexion, rôle, simulation, etc.)
- d) L'âge indicatif et le nombre de joueurs
- e) La durée moyenne d'une partie
- f) Le contenu du jeu (plateau, cartes, dés, pions ...) avec détail des cartes, pions... si besoin
- g) Le but, le principe du jeu, ainsi que la fin de partie.
- f) Un descriptif des 3 premiers tours de jeu.

- Un chèque de 23€ libellé à l'ordre de « Ludothèque de Boulogne ». Cette somme couvre les frais d'inscription au Concours et sera conservée par l'organisateur. (Pour les créateurs étrangers, les frais de participations devront nous parvenir sous forme de mandat postal international ou par règlement Paypal (Cf. chap. III.4 pour plus de détails )

- La Fiche d'inscription au Concours, disponible sur le site Internet de la ludothèque. Ce document vous sera renvoyé (complété et daté) et servira de preuve d'enregistrement de votre dossier.

**Attention : sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu ne pourra être validée. Aucun envoi ultérieur ne sera accepté.**

II.4 – Les dossiers ne seront pas renvoyés aux auteurs et seront conservés dans les archives de la Ludothèque

### **III – JEUX PRE-SELECTIONNES : ENVOI ET PRESENTATION DES MAQUETTES**

Tous les auteurs seront avisés par mail, ou à défaut par courrier postal, des décisions de l'organisateur, ces décisions sont sans appel.

- Les auteurs des jeux qui ne seront pas pré-sélectionnés ne pourront obtenir de commentaire sur les motifs d'élimination de leur règle, ni par écrit, ni par téléphone.
- Les auteurs des jeux pré-sélectionnés devront nous faire parvenir sous 3 semaines : une maquette complète du jeu (jouable) , ainsi que leur participation financière de 45 € par chèque, ou par mandat postal international ou Paypal pour les auteurs étrangers.

#### **III.1 – ENVOI DE LA MAQUETTE**

- Chaque jeu devra nous parvenir dans un emballage rigide pouvant servir à sa ré-expédition .
- L'emballage ne devra pas excéder les formats acceptés par la poste.
- Il appartient aux participants de se couvrir eux-mêmes des risques possibles et des dégâts matériels pouvant résulter du transport des maquettes. L'assurance des maquettes n'est pas prise en charge par la Ludothèque de Boulogne-Billancourt.

#### **III.2 – PRESENTATION DE LA MAQUETTE**

- Outre l'emballage d'expédition, tous les éléments du jeu devront être contenus dans une boîte.
- Chaque jeu devra être présenté sous forme de maquette, prête à jouer. Elle devra comprendre tous les éléments et accessoires nécessaires à la mise en pratique de la règle. Aucun envoi ultérieur de pièces ne sera accepté.
- Afin que les tests restent anonymes, aucun nom de créateur ne doit apparaître sur la boîte, sur la maquette ou sur la règle de jeu. Si tel n'était pas le cas, la ludothèque se réserve le droit d'effacer toute indication sur l'identité du ou des créateur(s) du jeu, quels qu'en soient les dégâts occasionnés. Seul le titre du jeu doit être lisible sur la boîte et/ou sur le jeu lui-même.

#### **III.3 – FRAIS DE PARTICIPATION**

- Les maquettes seront accompagnées du versement de leur participation , 45 € par chèque ou par mandat postal international ou par Paypal pour les auteurs effectuant leur paiement depuis l'étranger.
- L'ensemble de la somme ainsi recueillie sera entièrement consacrée à la dotation des jeux primés
- 80 jeux maximum seront pré-sélectionnés
- Les maquettes arrivant sans leurs frais de participation ne pourront ni concourir, ni être renvoyé

#### **III.4 – PAIEMENT DE L'ETRANGER**

Les auteurs résidants hors de France doivent payer les frais d'inscriptions soit par :

- Mandat Postal International
- par Paypal à l'adresse : 26concoursbb@ludotheque.com. Pour bénéficier d'un compte Paypal, il vous suffit d'aller sur le site <http://www.paypal.com>. Le paiement par Paypal est réservé uniquement aux auteurs payant depuis l'étranger !

Attention, aucun paiement par chèque étranger ne sera accepté !

### **IV – TESTS, JURY et PRIX**

Tous les jeux pré-sélectionnés (80 maximum) seront testés et feront l'objet d'un compte-rendu écrit. Après les tests, 20 jeux seront sélectionnés pour être présentés au jury. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, la Ludothèque se réserve le droit d'en sélectionner un nombre inférieur. Parmi eux, 4 jeux seront primés.

#### **IV.1 – TESTS**

- Plusieurs équipes de testeurs sont constituées en fonction de la « cible » des jeux (enfants, familles, adultes...). Elles sont constituées d'animateurs et d'adhérents de la Ludothèque, sélectionnés pour leur connaissances ludiques et leur représentativité des différents publics. En tant que testeurs, ils sont tenus au secret le plus strict sur les maquettes qu'ils verront.
- Plusieurs tests seront effectués sur chacun des jeux.

#### **IV.2 – JURY**

- En fonction des types de jeux qui auront été sélectionnés, un Jury sera mis en place. Il sera représentatif à la fois de la Ludothèque de Boulogne-Billancourt, du Public et intègrera des personnalités de la Profession.
- Le Jury désignera parmi les jeux sélectionnés, 4 jeux qui seront primés.
- Les décisions du Jury sont sans appel.

#### **IV.3 – RETOUR DES MAQUETTES :**

Le retour des maquettes non primées se fera par envoi postal en recommandé avant le 31 Décembre 2007. Elles seront accompagnées d'un compte-rendu écrit de test (incluant les commentaires éventuels du Jury).

#### **IV.4 – REMISE DES PRIX**

- La remise des prix aura lieu à Boulogne-Billancourt lors des « 12<sup>e</sup> Jeux en fête », les 25 et 26 Novembre 2007. Les créateurs primés s'engagent à y être présents et à faire découvrir leur jeu au public.
- Avant cette date, les jeux primés pourront être présentés par la Ludothèque aux éditeurs et agents français et étrangers.
- Les maquettes des jeux primés seront conservées par la Ludothèque de Boulogne-Billancourt.

#### **IV.6 – LES JEUX PRIMÉS ET FINALISTES**

- Les maquettes des jeux primés seront conservées par la Ludothèque de Boulogne-Billancourt.
- Les jeux primés pourront être présentés par la Ludothèque aux éditeurs et agents français.
- En cas d'édition, le créateur s'engage d'une part à faire figurer le label du concours sur la boîte du jeu et d'autre part à fournir un exemplaire dédié au Conservatoire du Jeu de la Ludothèque de Boulogne-Billancourt.
- Les jeux faisant parti de la sélection finale pourront faire mentionner sur leur jeu le logo « Finaliste à Boulogne-Billancourt »

La candidature au 26<sup>ème</sup> Concours de Créateurs de Jeux de Société implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification d'une maquette ou le retrait d'un prix. La Ludothèque de Boulogne-Billancourt se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours en cas de force majeure, sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à une indemnité ou à un dédommagement.